

Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression 30-nov.-2021

Date de révision 30-nov.-2021

Version 6.01

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit R02263 DPF VLOEISTOF LOS 1 LITER
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif de carburant
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fource Holding B.V.
Watermanweg 30
3067 GG Rotterdam
The Netherlands
+31 (0) 10 4469 600
info@fource.nl
www.fource.nl
Pour plus d'informations, contacter

Point de contact Regulatory Affairs Department
Adresse e-mail info@fource.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics, 2-Ethylhexanoate acid, iron salt, Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics, 3,5,5-Trimethyl hexanoic acid,maleic anhydride

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H361d –Susceptible de nuire au fœtus

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 –EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 –EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Liquide combustible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	918-481-9	64742-48-9	01-2119457273-39	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	25-50
2-Ethylhexanoate acid, iron salt	243-169-8	19583-54-1	01-2120796720-47	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d)	25-50
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	918-481-9	XXXXXX-XX-X	01-2119457273-39	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	10-25
3,5,5-Trimethyl hexanoic acid	221-975-0	3302-10-1	01-2119517580-45	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	5-10

Phosphoric acid, butyl ester	235-826-2	12788-93-1	01-2119970716-27	Skin Corr. 1B (H314)	1-5
maleic anhydride	203-571-6	108-31-6	Aucune donnée disponible	STOT RE 1 (H372) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) EUH071	<0.01

Nom chimique	Specific concentration limit (SCL)	M-Factor	M-Factor (long-term)	Remarques
maleic anhydride	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes. Prendre garde au risque d'aspiration en cas de vomissements. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Agent chimique sec. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction appropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Absorber avec une matière absorbante inerte. Endiguer. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
maleic anhydride 108-31-6	-	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ STEL 0.2 ppm STEL 0.8 mg/m ³ Respiratory sensitizer Skin sensitizer	TWA: 0.0025 ppm TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.41 mg/m ³ TWA: 0.1 ppm STEL: 0.2 ppm STEL: 0.8 mg/m ³ Skin Sensitisation Respiratory Sensitisation
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
maleic anhydride 108-31-6	-	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm TWA: 1.2 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ Ceiling: 0.2 ppm Ceiling: 0.81 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Germany MAK	Grèce	Hongrie
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics 64742-48-9	-	-	TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 600 mg/m ³	-	-
2-Ethylhexanoate acid,	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-

iron salt 19583-54-1				STEL: 2 mg/m ³	
maleic anhydride 108-31-6	STEL: 1 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 0.02 ppm TWA: 0.081 mg/m ³	TWA: 0.02 ppm TWA: 0.081 mg/m ³ Peak: 0.02 ppm Peak: 0.081 mg/m ³ respiratory and skin sensitizer	TWA: 0.25 ppm TWA: 1 mg/m ³	TWA: 0.08 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Italie	Italy REL	Lettonie	Lituanie
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
maleic anhydride 108-31-6	TWA: 0.01 ppm STEL: 0.03 ppm Sensitizer	-	TWA: 0.0025 ppm TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 1.2 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics 64742-48-9	-	-	-	-	STEL: 900 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-
maleic anhydride 108-31-6	-	-	-	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.8 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 2.4 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ *
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³
maleic anhydride 108-31-6	TWA: 0.01 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 0.25 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.75 ppm STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ sensitizer
Nom chimique	Suède	Suisse		Royaume-Uni	Turquie
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics 64742-48-9	-	TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m ³		-	
2-Ethylhexanoate acid, iron salt 19583-54-1	-	TWA: 1 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³	
maleic anhydride 108-31-6	NGV: 0.05 ppm NGV: 0.2 mg/m ³ Bindande KGV: 0.1 ppm Bindande KGV: 0.4 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm STEL: 0.4 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ Capable of causing occupational asthma	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Phosphoric acid, butyl ester 12788-93-1	-	(blood - Pseudocholinestera se after end of work day, at the end of a work week)	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleur.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
maleic anhydride (108-31-6)

Type Effets systémiques sur la santé, À court terme
Voie d'exposition Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.2 mg/kg pc/jour

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.2 mg/kg pc/jour

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.19 mg/m³

Type Effets localisés sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.32 mg/m³

Type Effets systémiques sur la santé, À court terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.8 mg/m³

Type Effets localisés sur la santé, À court terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.8 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
maleic anhydride (108-31-6)

Type Effets systémiques sur la santé, À court terme
Voie d'exposition Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.1 mg/kg pc/jour

Type Effets systémiques sur la santé, À court terme
Voie d'exposition Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.1 mg/kg pc/jour

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.1 mg/kg pc/jour

Type Effets systémiques sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.05 mg/m³

Type Effets localisés sur la santé, À long terme
Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.08 mg/m³

Type À long terme, Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.06 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Protection respiratoire nécessaire au niveau de : ventilation insuffisante. extraction insuffisante. Manipulation de quantités plus importantes. Dispositif de filtration (masque intégral ou buccal) doté d'un filtre.
Type de filtre recommandé :	ABEK1/ ABEK2.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucune information disponible
Couleur	marron
Odeur	caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	=> 160 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	7.0	
Limite inférieure d'inflammabilité	0.6	
Point d'éclair	> 61 °C	
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	< 6.99 mm ² /s	@ 40°C
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	@ 20°C
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<= 10 hPa	@ 20°C
Densité relative	environ 0.894 g/cm ³	@ 20°C
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Particle characteristics		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les agents comburants. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	> 5000 mg/kg (Rat OECD 401)	> 5000 mg/kg (Rabbit OECD 402)	> 5000 mg/m ³ (Rat 4h OECD 403)
2-Ethylhexanoate acid, iron salt	approx. 1300 mg/kg (Mouse)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
3,5,5-Trimethyl hexanoic acid	approx. 1160 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
maleic anhydride	approx. 400 mg/kg (Rat)	approx. 2620 mg/kg (Rabbit)	= 0.16 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

maleic anhydride (108-31-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Œil			Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	CE50	>1000 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	>1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	>1000 mg/L	48 heures	

maleic anhydride (108-31-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues	CE50	approx. 29 mg/L	72 heures	
	Poisson	CL50	approx. 230 ppm	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	approx. 84 mg/L	24 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur le produit

Biodégradation Aucune information disponible
DBO Aucune information disponible
ThCO2 Aucune information disponible
DOC Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (facteur) Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	> 4
3,5,5-Trimethyl hexanoic acid	3.08

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	The substance is not PBT / vPvB
2-Ethylhexanoate acid, iron salt	PBT assessment does not apply
3,5,5-Trimethyl hexanoic acid	The substance is not PBT / vPvB
Phosphoric acid, butyl ester	The substance is not PBT / vPvB
maleic anhydride	The substance is not PBT / vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Vider entièrement les emballages contaminés et les nettoyer correctement avant réutilisation. Nettoyer les récipients vrac intermédiaires ou les fûts dans une installation homologuée. Éliminer impérativement tout emballage ne pouvant pas être nettoyé correctement. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

AUTRES INFORMATIONS Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé
- 14.2**
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé
- 14.5 Danger pour l'environnement** Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMDG	
14.1 UN number or ID number	Not regulated
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics 64742-48-9	RG 84	-
maleic anhydride 108-31-6	RG 66	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
maleic anhydride - 108-31-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AICS (Australie)	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NECI	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

NECI - Inventaire national des substances chimiques existantes, Taïwan

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date de révision

30-nov.-2021

Remarque sur la révision

Voir le texte rouge avec des astérisques dans cette fiche de données de sécurité pour les dernières modifications.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité